



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

AVIS PUBLIC : Publication et entrée en vigueur du règlement numéro 258-2022

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE le règlement numéro **258-2022** concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Très-Saint-Rédempteur a été adopté par le conseil municipal le 8 février 2022;

QUE le règlement numéro 258-20221 est **entré en vigueur** le 10 février 2022.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 10 février 2022.

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme
Directrice générale et greffière-trésorière